

ARCHOS

Rapport
financier
Semestriel

2023

Société Anonyme au capital de 410.725,76 euros
Siège Social : 12, rue Ampère ZI 91430 IGNY
343 902 821 RCS EVRY

Table des matières

RAPPORT SEMESTRIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DU GROUPE AU 30 JUIN 2023	3
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2023.....	11

RAPPORT SEMESTRIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DU GROUPE AU 30 JUIN 2023

Organigramme juridique et évolutions du périmètre

ARCHOS SA est la société mère du Groupe dont le siège se trouve à Igny en région parisienne.

ARCHOS SA détient treize filiales localisées en France, en Allemagne, à Hong Kong, en Chine, en Suisse et en Italie.

Le périmètre de consolidation du groupe est le suivant au 30 juin 2023 :

Périmètre

SOCIETES	PAYS	30/06/2023			31/12/2022		
		% de	%	Méthode	% de	%	Méthode
		Contrôle	d'intérêts		Contrôle	d'intérêts	
ARCHOS SA	France	MÈRE	MÈRE	IG	MÈRE	MÈRE	IG
ARCHOS AG	Suisse	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
ARCHOS GMBH	Allemagne	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
ARCHOS ITALIA	Italie	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
ARNOVA TECHNOLOGY HONG KONG	Hong Kong	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
ARCHOS TECHNOLOGY SHENZHEN CO.LTD	Chine	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
LOGIC INSTRUMENT	France	24,23%	24,23%	IG	24,23%	24,23%	IG
LOGIC INSTRUMENT GMBH	Allemagne	24,23%	24,23%	IG	24,23%	24,23%	IG
MEDICAL DEVICE VENTURE (Ex PICOWAN)	France	76,29%	76,29%	IG	77,42%	77,42%	IG
DEXTRAIN	France	47,43%	36,19%	IG	20,00%	15,48%	IG
POLADERME	France	40,11%	30,60%	IG	40,11%	31,05%	IG
MDV IT	France	76,29%	76,29%	IG	77,42%	77,42%	IG
LIFI MED	France	51,00%	38,91%	IG	51,00%	39,48%	IG
DOMISANTE	France	70,00%	53,40%	IG	70,00%	54,19%	NC

ARCHOS détient le contrôle exclusif de Logic Instrument car elle exerce une influence dominante avec la capacité d'utiliser les actifs, passifs et éléments hors-bilan de la même façon qu'elle contrôle ce même type d'éléments de sa propre entité. LOGIC INSTRUMENT est donc intégrée dans les comptes consolidés d'ARCHOS selon la méthode de l'intégration globale.

La société DEXTRAIN et la société POLADERME (filiales de Medical Devices venture) sont intégrées globalement dans les comptes consolidés du fait de la détention par la société MEDICAL DEVICE VENTURE de la majorité des droits de votes aux comités stratégiques (ayant de larges pouvoirs) et lui confèrent le contrôle de fait de ces sociétés.

Evolutions du périmètre sur la période

Au cours du premier semestre 2023 le périmètre a évolué au sein du Groupe du fait de la participation de Medical Devices Venture à l'augmentation du capital de Dextrain SAS. Un écart d'acquisition de 159 K€ a été constitué dans ce cadre.

Activité et faits marquants du semestre

Opérations sur le capital

Contrat OCABSA 2021

Le 17 mars 2021 a été conclu avec le fonds d'investissement YA II PN, Ltd représenté par Yorkville Advisors Global LP, un nouveau contrat de financement obligataire flexible par émission de bons d'émission (les « Bons d'Émission ») donnant accès à des tranches d'obligations convertibles en actions nouvelles d'une valeur nominale de 10.000 € chacune (les « OCA »), assorties de bons de souscription d'actions en ce qui concerne la quatrième tranche d'OCA (les « BSA »). Le contrat de financement se décomposait en un premier engagement de financement d'un montant nominal maximum total de 12 M€ comprenant quatre tranches (de 3 M€ chacune) (l'« Engagement Initial »), suivi d'un second engagement de financement d'un montant nominal maximum total de 13 M€ (composé de treize tranches de 1 M€ chacune) (l'« Engagement Additionnel »). Le montant nominal maximum total des OCA ainsi émises sera égal à 25 M€. Les premiers tirages de ce contrat ont été réalisés le 15 avril 2021, le 15 juillet 2021, le 15 octobre 2021 et le 15 décembre 2021 pour un montant brut de 3 M€ chacun.

L'ensemble des informations relatives à ce contrat est disponible dans la note d'opération établie à cette occasion et disponible à l'adresse suivante sur le site de la Société :

https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_Archos_OCABSA_Yorkville_17032021_fr.pdf

Un avenant à ce contrat a été conclu le 21 septembre 2021. Aux termes de l'Avenant, l'Engagement Initial est complété de quatre tranches supplémentaires, soit un nombre total de huit tranches disponibles dans le cadre de l'Engagement Initial. Le montant nominal de chacune des quatre tranches supplémentaires de l'Engagement Initial serait de 2 M€, portant ainsi le montant nominal total de l'Engagement Initial à 20 M€. Le montant nominal maximum total du financement prévu au Contrat reste de 25 M€ dans la mesure où l'Avenant prévoit que l'Engagement Additionnel ne porte plus que sur 5 M€ de montant nominal maximum total.

L'ensemble des informations relatives à cet avenant est disponible sur le site de la Société à l'adresse suivante : https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_Archos_avenant_contrat_Yorkville_et_AGE_21_09_2021_fr.pdf

Un nouvel avenant au contrat a été conclu le 15 décembre 2021. Aux termes de cet Avenant, l'Engagement Initial est réduit aux 12 M€ émis à date. L'Avenant prévoit également que l'Engagement Additionnel portera désormais sur un montant nominal maximum total de 13 M€ par émission de treize tranches d'un montant nominal total de 1 M€ chacune. Il est rappelé que les tirages des tranches dans le cadre de l'Engagement Additionnel sont intégralement à la main de la Société.

La Société a également procédé le 15 Décembre 2021 au rachat de 11.675.000.000 BSA attachés à la quatrième tranche d'OCA, le solde des 3.325.000.000 BSA détenus par l'Investisseur ayant été exercés également ce jour.

L'ensemble des informations relatives à cet avenant est disponible sur le site de la Société à l'adresse suivante : https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_Archos_avenant_n2_contrat_Yorkville_15_decembre_2021_fr.pdf

Aux termes d'un avenant n°3 conclu le 8 décembre 2022 la Société et l'Investisseur ont décidé d'étendre de 3 mois supplémentaires la maturité des OCA émises dans le cadre de la quatrième tranche en date du 15 décembre 2021, initialement fixée à 12 mois (soit le 15 décembre 2022).

Le 7 mars 2023, la société a annoncé avoir signé un avenant n°4 contrat de financement obligataire flexible par émission de bons d'émission (les « Bons d'Émission ») donnant accès à des tranches d'obligations convertibles en actions nouvelles (le « Contrat ») d'une valeur nominale de 10.000 € chacune (les « OCA »), la quatrième tranche d'OCA étant assortie de bons de souscription d'actions (les « BSA »), conclu le 17 mars 2021 avec le fonds d'investissement YA II PN, Ltd représenté par Yorkville Advisors Global LP (l'« Investisseur »), ainsi que le tirage de la cinquième tranche d'OCA.

Aux termes de cet avenant, l'Engagement Initial est complété de treize tranches supplémentaires disponibles dans le cadre de l'Engagement Initial, en ce compris une tranche 5 d'un montant nominal de 500.000 € tirée le 7 mars 2023. Le montant nominal de chacune des douze tranches suivantes de l'Engagement Initial sera de 250.000 €, portant ainsi le montant nominal total de l'Engagement Initial à 15,5 M€. Par ailleurs, le montant nominal de chacune des tranches de l'Engagement Additionnel est maintenu à 1.000.000 €, à l'exception de la dernière tranche d'OCA qui sera d'un montant nominal de 500.000 €.

Le montant nominal maximum total du financement prévu au Contrat reste de 25 M€ dans la mesure où l’Avenant n°4 prévoit que l’Engagement Additionnel ne porte plus que sur 9,5 M€ de montant nominal maximum total.

Dans le cadre de la conclusion de l’Avenant n°4, il a été convenu entre la Société et l’Investisseur que le tirage de chacune des tranches supplémentaires dans le cadre de l’Engagement Initial interviendra tous les mois après le tirage de la tranche précédente.

Outre les conditions de tirage dans le cadre de l’Engagement Initial mentionnées dans le communiqué de presse de la Société du 17 mars 2021, les Parties à l’Avenant n°4 sont convenues d’ajouter deux nouvelles conditions de tirage, à savoir (i) l’exposition de l’Investisseur, après prise en compte des OCA à émettre dans le cadre de la tranche à émettre, est inférieure à 1.000.000 €, et (ii) la liquidité moyenne des actions Archos échangées au cours des 25 jours de bourse précédents est supérieure à 25.000 € (cette condition n’étant applicable que si l’exposition de l’Investisseur est supérieure à 100.000 €).

Tirages à la main de l’Investisseur uniquement avec l’accord de la Société

Aux termes de l’Avenant n°4, l’Investisseur dispose désormais du droit de solliciter le tirage anticipé d’une ou plusieurs tranches de l’Engagement Initial et, à compter de l’expiration de l’Engagement Initial, d’une ou plusieurs tranches de l’Engagement Additionnel. La Société conserve le droit d’accepter ou de refuser le tirage des tranches ainsi demandé par l’Investisseur.

En cas de tirage de tranche de l’Engagement Initial sollicité par l’Investisseur et accepté par la Société, la Société publiera immédiatement un communiqué de presse afin d’en informer le marché et de communiquer le nouveau calendrier de tirage des tranches restantes de l’Engagement Initial.

Aux termes de l’Avenant n°4, la Société et l’Investisseur sont convenus d’étendre la durée du Contrat de trente-six mois supplémentaires, soit jusqu’au 17 mars 2027.

L’ensemble des informations relatives à cet avenant est disponible sur le site de la Société à l’adresse suivante : <https://www.archos.com/wp-content/uploads/2023/03/CP-Archos-avenant-n4-contrat-Yorkville-publication.pdf>

Le tableau ci-dessous présente le détail des opérations sur le capital depuis le 31/12/2022 :

Synthèse des augmentations et réductions de capital de l’exercice

	Nombre d’actions	Capital social
Au 31 décembre 2022	20 598 165	51 495,4125
Conversion des OCABSA 2021 entre le 1er janvier 2023 et le 30 juin 2023	93 971 434	234 928,5850
AGA	94 556	236,3900
Au 30 juin 2023	114 664 155	286 660,3875

Chiffre d’affaires

Le Chiffre d’affaires consolidé du Groupe ARCHOS pour le premier semestre 2023 est en très forte progression de 47 % par rapport au premier semestre 2022.

Les ventes professionnelles via LOGIC INSTRUMENT nourrissent la croissance, ceci en phase avec la stratégie du groupe annoncée il y a plus de trois ans. LOGIC INSTRUMENT enregistre ainsi une croissance de 81% de son Chiffre d’affaires sur le premier semestre.

Les start-up de Medical Devices Venture se structurent comme anticipé, et des premières ventes seront constatées sur le second semestre 2023.

Chiffre d’affaires Consolidé en M€	30/06/2023	30/06/2022	VAR° en K€	VAR ° en %
LOGIC INSTRUMENT	7,14	3,95	+3,19	+ 81%

ARCHOS	1,52	1,87	- 0,35	- 19%
MDV	0,01	0,09	-0,08	N/S
TOTAL	8,67 M€	5,91 M€	+2,76 M€	+47%

LOGIC INSTRUMENT : en hyper croissance de 81 %

Une gamme Pro enrichie

Le groupe, constructeur, intégrateur et distributeur offre désormais une gamme complète de solutions mobiles couvrant les smartphones durcis, les tablettes mais également les PC conçus pour les environnements extérieurs et en conditions extrêmes sous systèmes d'exploitation adaptés aux cas d'usages.

Une offre de solutions répondant au contexte géopolitique

LOGIC INSTRUMENT, forte de longues années d'expérience dans le secteur des solutions pensées pour la défense, offre une capacité de personnalisation, des produits sur mesure, et une expertise de la gestion de projet complexes, en France et à l'international.

Une reconnaissance des grands comptes

Les grands comptes européens reconnaissent en LOGIC INSTRUMENT un partenaire qualifié, historique, capable de maintenir des parcs installés sur de longues périodes supérieures à 5 ans.

Medical Devices Venture, start-up studio Medtech du groupe obtient des résultats concrets moins deux ans après sa création

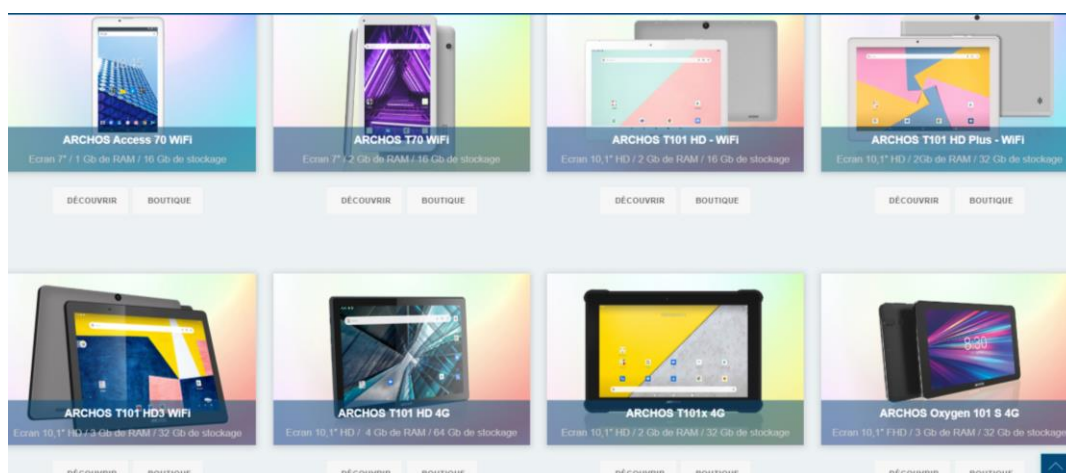
- DEXTRAIN : une technologie de rééducation de la dextérité post AVC et pathologies neuro cognitives, conjuguant capteurs innovants, suites logiciels de jeux thérapeutiques et machine learning en centre ou depuis le domicile du patient ;
- POLADERME : solution d'analyse dermatologique innovante conjuguant la spectro-polarimétrie, l'IA et de nouveaux bio marqueurs d'analyse objective des lésions et vitalité de la peau, utilisable depuis le domicile du patient ;
- DOMISANTE : passerelle de santé pour accompagner le bien vieillir au domicile et les maladies chroniques intégrant la téléconsultation, la prise de constantes, la télé surveillance et le télé suivi ;
- MDV IT : conçoit et personnalise des solutions mobiles innovantes pour les établissements de santé.



MDV IT

ARCHOS : nouvelle gamme de tablettes

ARCHOS a récemment renouvelé sa gamme de tablettes, principalement commercialisées en France. Les gammes de prix proposées sont principalement entre 100 € TTC et 200 € TTC afin d'offrir aux utilisateurs performance et rapport qualité prix dans une version Android épurée.



ARCHOS étudie également les segments de marché connexes aux tablettes, comme les objets connectés, pour enrichir son offre dès 2024.

COMPTE DE RESULTAT ET EBITDA

Compte de résultat Consolidé Synthétique (en M€)	30/06/2023	30/06/2022	Variation en K€	Variation en %
Chiffre d'affaires	8,67	5,91	2,76	47%
Autres Produits d'exploitation (Hors Reprise de Prov.)	0,17	0,06	0,10	NS
Achats consommés - Production stockée	6,30	4,26	2,04	48%
<i>Marge brute (1)</i>	<i>2,37</i>	<i>1,65</i>	<i>0,72</i>	<i>43%</i>
<i>Taux de marge brute sur Chiffre d'affaires</i>	<i>27%</i>	<i>28%</i>		
Autres charges d'exploitation (Hors Amortissement et Dépréciation)	3,09	3,71	-0,63	-17%
EBITDA	-0,55	-1,99	1,45	-72%
Reprise de Provision	0,44	0,39	0,05	14%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-0,28	-0,08	-0,20	NS
Résultat d'exploitation	-0,39	-1,69	1,30	-77%
Produits et charges financières	-0,02	0,01	-0,03	NS
Produits et charges exceptionnelles	-0,00	1,29	-1,30	NS
Impôts sur les résultats		-0,02	0,02	NS
Résultat net d'ensemble consolidé	-0,41	-0,40	-0,01	3%

N/S : "Non significatif"

(1) Chiffre d'affaires - Achats consommés + production stockée

Le taux de marge brute du Groupe est stable à 27%.

Les autres charges d'exploitation (hors amortissements et dépréciations) s'établissent à 3,1 M€ contre 3,7 M€, soit une baisse de 17%, marquant la poursuite des efforts sur la réduction des frais fixes.

Le résultat d'exploitation ressort à -0,4 M€ contre -1,7 M€ au premier semestre 2022, en nette amélioration de +1,3 M€.

Le résultat exceptionnel s'établit à +0.0 M€ résultant essentiellement (pour -1,1 M€) de la charge exceptionnelle liée au règlement du litige de propriété intellectuelle, pour +0,6 M€ de la constatation en résultat d'une avance remboursable qui n'est plus due et par la constatation en résultat de l'apurement de soldes de clients et fournisseurs anciens pour + 0,4 M€.

Le résultat net consolidé s'établit à -0,4 M€ pour le premier semestre 2023 contre -0,4 M€ au premier semestre 2022.

PRINCIPAUX ELEMENTS BILANCIELS CONSOLIDES

Les principaux éléments de soldes bilanciels consolidés sont les suivants (en M€):

Bilan Consolidé synthétique en M€

Actif	30/06/2023	31/12/2022	31/12/2021
Actif immobilisé	1,17	0,75	798,00
Stocks et en-cours	3,19	3,31	2,49
Clients et comptes rattachés	2,40	1,71	4,02
Autres créances et comptes de régularisation	1,75	1,56	3,71
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	10,22	12,06	8,96
Total Actif	18,73	19,38	817,18

Passif	30/06/2023	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres - Part du groupe	-3,44	-4,57	-11,42
Intérêts minoritaires	5,07	4,54	4,87
Provisions	0,64	0,81	1,28
Emprunts et dettes financières	5,65	7,07	12,43
Fournisseurs et comptes rattachés	7,37	8,87	10,10
Autres dettes et comptes de régularisations	3,44	2,66	2,52
Total Passif	18,73	19,38	19,78

Le stock s'établit à 3,19 M€ contre 3,31 M€ au 31/12/2022.

Les comptes clients s'établissent à 2,4 M€ en progression de 0,69 M€ essentiellement en raison de la progression du chiffre d'affaires sur les 2 derniers mois de la période.

Les capitaux propres part du groupe s'établissent à -3,44 M€, en amélioration de 1,13 M€ par rapport à l'année précédente. La progression résulte des augmentations de capital liées aux conversions d'OCABSA.

Les emprunts et dettes financières sont en baisse de 1,42 M€ du fait essentiellement des exercices d'OCABSA pour 0,6 M€ et de la réduction des avances remboursables sur un financement de projet collaboratif pour 0,6 M€ et du remboursement d'emprunts pour le solde.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés ressortent en baisse de 0,77 M€.

Trésorerie Nette

La trésorerie nette s'établit à 10,22 M€ en baisse de 1,84 M€ sur le semestre. La variation de la trésorerie sur cette période résulte principalement des flux suivants (le sens des signes indique l'impact sur la trésorerie) :

- Marge brute d'autofinancement de -0,6 M€,
- Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation de -1,4 M€,
- Acquisition d'obligations convertibles en actions NEOVAC de -0,15 M€.
- Augmentation de capital de +1,1 M€ par conversion d'obligation

- Remboursements nets d'emprunts -0,9 M€ (incluant pour 0,6 M€ l'annulation d'une dette sur avance remboursable qui n'est plus due).

Autres fait marquants

Litiges et procédures judiciaires

Archos a mis fin en 2023 à l'un des litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle en Allemagne et a enregistré à cet effet une charge exceptionnelle sur le semestre de 1,1 M€ d'indemnités transactionnelle couvrant la période concernée. Ce montant sera versé d'ici le 31 décembre 2023 selon un échéancier convenu dans le cadre du protocole. Le montant a été constaté en résultat exceptionnel.

La société a été assignée en 2022 devant le tribunal des Prudhommes pour un litige avec un ancien salarié. La société conteste l'ensemble des demandes. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

La société a par ailleurs été assignée en 2023 devant le tribunal de Commerce par certains actionnaires qui réclament des dommages et intérêts à raison de la baisse du cours de bourse. La société conteste l'ensemble de ces demandes infondées. A ce stade, il est impossible de se prononcer sur l'issue de ce litige, qui reste incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Propriété intellectuelle

La société KONINKLIJKE PHILIPS N.V a assigné en fin d'année 2015 ARCHOS SA en France et aux Pays-Bas et sa filiale ARCHOS GmbH en Allemagne pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. Une partie de ces litiges a pris fin suite à un accord entre les parties intervenu fin mars 2017. De nouvelles assignations ont été lancées par Philips fin juin 2017.

Pour les différentes procédures qui suivent leur cours, ARCHOS entend conclure au rejet de l'intégralité des demandes formulées par la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

D'autre part, dans le cadre du cours normal de ses activités, ARCHOS est en discussion avec des sociétés qui demandent l'adhésion à leurs programmes de licence relatifs à des brevets dont l'utilisation est considérée abusive par leurs propriétaires.

Copie privée allemande

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée en concertation avec les parties concernées et de collecter les redevances. En janvier 2016, un accord tarifaire a été conclu entre la ZPÜ et BITKOM (association représentant une partie des industriels de l'électronique grand public). Archos conteste depuis 2016 la validité des tarifs de ces accords au regard de la réglementation européenne. Au 30 juin 2023, la société reste engagée à ce titre dans un contentieux portant sur des produits vendus en Allemagne par un de ses clients. Archos maintient à ce stade ses positions auprès des tribunaux. Le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans ses échéances.

Perspectives

Impact de la guerre en Ukraine

Le conflit en Ukraine et ses conséquences économiques au plan mondial (inflation) ont impacté l'activité du groupe sur le semestre notamment dans l'activité auprès des clients du secteur grand public (ARCHOS SA) mais il n'est possible d'évaluer l'ampleur spécifique cet impact. Il est probable que cette crise continuera d'avoir des effets sur les ventes du secteur grand public au moins sur le second semestre 2023.

[Perspectives 2023](#)

La société vise pour l'exercice 2023 une croissance soutenue et s'approcher d'un EBITDA à l'équilibre.

Par ailleurs, le groupe n'exclut pas une opération de croissance externe sur l'exercice 2023 afin de créer le leader Français de solutions mobiles pour les missions en extérieur mais également les environnements hostiles.

Fait à Igny, le 3 août 2023,

Le Conseil d'administration.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2023

Bilan Consolidé

En K - EUR

Actif	30/06/2023	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	780	437	471
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	160		
Immobilisations corporelles	131	155	115
Immobilisations financières	257	157	212
Titres mis en équivalence			
Actif immobilisé	1 167	749	798
Stocks et en-cours	3 195	3 308	2 388
Clients et comptes rattachés	2 396	1 706	1 749
Autres créances et comptes de régularisation (4)	1 752	1 557	3 156
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	10 219	12 062	15 963
Actif circulant	17 562	18 633	23 256
Total Actif	18 730	19 382	24 054

Passif	30/06/2023	31/12/2022	31/12/2021
Capital (1)	287	51	1 332
Primes (1)	21 939	20 412	17 708
Réserves et résultat consolidés (2)	-25 671	-25 055	-25 964
Autres (3)	4	24	3
Capitaux propres - Part du groupe	-3 441	-4 568	-6 921
Intérêts minoritaires	5 066	4 539	4 172
Provisions	644	810	5 558
Emprunts et dettes financières	5 654	7 073	11 590
Fournisseurs et comptes rattachés	7 367	8 869	6 348
Autres dettes et comptes de régularisations (5)	3 439	2 659	3 307
Dettes	16 460	18 601	21 245
Total Passif	18 730	19 382	24 054

(1) De l'entité mère consolidante

(2) Dont résultat net de l'exercice

(3) Détaillé dans l'analyse de la variation des capitaux propres (Part du groupe)

(4) Dont impôts différés actifs

(5) Dont impôts différés passifs

Compte de résultat Consolidé

En K - EUR	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Chiffre d'affaires	8 669	14 293	5 910
Production stockée	200	673	200
Autres produits d'exploitation	607	934	451
Achats consommés	6 499	11 131	4 458
Charges de personnel	2 013	4 332	2 314
Autres charges d'exploitations	1 045	2 684	1 371
Impôts et taxes	27	105	27
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	277	293	78
Résultat d'exploitation avant dotations aux dépréciations de l'écart d'acqu	-385	-2 645	-1 686
Dotation aux dépréciations des écarts d'acquisitions			
Résultat d'exploitation après dotations aux dépréciations de l'écart d'acqu	-385	-2 645	-1 686
Produits et charges financières	-22	-61	11
Produits et charges exceptionnelles	-3	1 188	1 292
Impôts sur les résultats		-11	16
Résultat net des entités intégrées	-410	-1 506	-399
Quote-part dans les résultats des entités mis en équivalence			
Résultat net d'ensemble consolidé	-410	-1 506	-399
Intérêts minoritaires (1)	194	-298	-265
Résultat net (Part du groupe)	-604	-1 208	-134

(1) Intérêts minoritaires dans LOGIC INSTRUMENT pour 75,77% des actions détenues et MDV pour 23,71% au 30 juin 2023.

Tableau de flux de trésorerie consolidé

En K - EUR	30/06/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé	-410	-1 506
Résultat des sociétés mise en équivalence		
Amortissements et provisions	-244	-4 593
Variation des impôts différés		-11
Plus-values de cession, nettes d'impôt	18	-1 440
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-635	-7 550
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 447	2 828
<i>Dont stocks</i>	113	-920
<i>Dont créances d'exploitation</i>	-1 696	937
<i>Dont dettes d'exploitation</i>	136	2 811
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-2 082	-4 722
Acquisition d'immobilisations	-150	-337
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	45	61
Incidence des variations de périmètres		2 028
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-105	1 752
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire (1)	1 100	
Emissions d'emprunts	158	128
Remboursements d'emprunts (2)	-907	-1 067
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	351	-938
Incidence des variations de cours des devises	-7	6
Variations de trésorerie	-1 843	-3 903
Trésorerie d'ouverture	12 060	15 963
Trésorerie de clôture	10 217	12 060

(1) flux de trésorerie lié aux tirages OCABSA de la période et converties avant le 30 juin 2023

(2) dont 0,6 M€ d'annulation d'avance remboursable constaté en résultat exceptionnel

Tableau de variation des capitaux propres

En K - EUR	Capital	Réserves	Résultats	Subventions	Autres	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres 31/12/2021	1 332	4 648	-9 246	3	516	-6 919	4 172
Correction des A nouveaux						-2	2
Affectation en réserves		-9 246	9 246				
Distributions de dividendes							
Variation de capital	-1 280	4 831				3 550	
Résultat N-1			-1 506			-1 208	-298
Variations des écarts de conversion					-10	-10	
Incidence des réévaluations							
Entrée de périmètre							
Sortie de périmètre							
Changement de méthode							
Restructuration fusion							
Changement d'intérêts							
Variation de périmètre		590					590
Autres variations				95		22	73
Capitaux propres 31/12/2022	51	823	-1 506	98	506	-4 568	4 539
Correction des A nouveaux		-5				-4	-1
Affectation en réserves		-1 506	1 506				
Distributions de dividendes							
Variation de capital (1)	235	1 527				1 762	
Résultat N			-410			-604	194
Variations des écarts de conversion					11	11	
Incidence des réévaluations							
Entrée de périmètre							
Sortie de périmètre							
Changement de méthode							
Restructuration fusion							
Changement d'intérêts		386					386
Variation de périmètre							
Autres variations				-90		-38	-52
Capitaux propres 30/06/2023	287	1 226	-410	8	516	-3 441	5 066

(1) L'ensemble des opérations sur capital sont exposées en partie 2 de la présente annexe "Opérations sur le capital".

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

1- PREAMBULE

La société ARCHOS SA est cotée sur Euronext Growth Paris. Elle est la société mère du Groupe ARCHOS. Le siège social est situé à Igny, en région parisienne.

Les comptes consolidés au 30 juin 2023, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

2- FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2023 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Opérations sur le capital

Contrat OCABSA 2021

Le 17 mars 2021 a été conclu avec le fonds d'investissement YA II PN, Ltd représenté par Yorkville Advisors Global LP, un nouveau contrat de financement obligataire flexible par émission de bons d'émission (les « Bons d'Émission ») donnant accès à des tranches d'obligations convertibles en actions nouvelles d'une valeur nominale de 10.000 € chacune (les « OCA »), assorties de bons de souscription d'actions en ce qui concerne la quatrième tranche d'OCA (les « BSA »). Le contrat de financement se décomposait en un premier engagement de financement d'un montant nominal maximum total de 12 M€ comprenant quatre tranches (de 3 M€ chacune) (l'« Engagement Initial »), suivi d'un second engagement de financement d'un montant nominal maximum total de 13 M€ (composé de treize tranches de 1 M€ chacune) (l'« Engagement Additionnel »). Le montant nominal maximum total des OCA ainsi émises sera égal à 25 M€. Les premiers tirages de ce contrat ont été réalisés le 15 avril 2021, le 15 juillet 2021, le 15 octobre 2021 et le 15 décembre 2021 pour un montant brut de 3 M€ chacun.

L'ensemble des informations relatives à ce contrat est disponible dans la note d'opération établie à cette occasion et disponible à l'adresse suivante sur le site de la Société :

https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_Archos_OCABSA_Yorkville_17032021_fr.pdf

Un avenant à ce contrat a été conclu le 21 septembre 2021. Aux termes de l'Avenant, l'Engagement Initial est complété de quatre tranches supplémentaires, soit un nombre total de huit tranches disponibles dans le cadre de l'Engagement Initial. Le montant nominal de chacune des quatre tranches supplémentaires de l'Engagement Initial serait de 2 M€, portant ainsi le montant nominal total de l'Engagement Initial à 20 M€. Le montant nominal maximum total du financement prévu au Contrat reste de 25 M€ dans la mesure où l'Avenant prévoit que l'Engagement Additionnel ne porte plus que sur 5 M€ de montant nominal maximum total.

L'ensemble des informations relatives à cet avenant est disponible sur le site de la Société à l'adresse suivante : https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_Archos_avenant_contrat_Yorkville_et_AGE_21_09_2021_fr.pdf

Un nouvel avenant au contrat a été conclu le 15 décembre 2021. Aux termes de cet Avenant, l'Engagement Initial est réduit aux 12 M€ émis à date. L'Avenant prévoit également que l'Engagement Additionnel portera désormais sur un montant nominal maximum total de 13 M€ par émission de treize tranches d'un montant nominal total de 1 M€ chacune. Il est rappelé que les tirages des tranches dans le cadre de l'Engagement Additionnel sont intégralement à la main de la Société.

La Société a également procédé le 15 Décembre 2021 au rachat de 11.675.000.000 BSA attachés à la quatrième tranche d'OCA, le solde des 3.325.000.000 BSA détenus par l'Investisseur ayant été exercés également ce jour.

L'ensemble des informations relatives à cet avenant est disponible sur le site de la Société à l'adresse suivante : https://www.archos.com/corporate/investors/financier_doc/CP_Archos_avenant_n2_contrat_Yorkville_15_decembre_2021_fr.pdf

Aux termes d'un avenant n°3 conclu le 8 décembre 2022 la Société et l'Investisseur ont décidé d'étendre de 3 mois supplémentaires la maturité des OCA émises dans le cadre de la quatrième tranche en date du 15 décembre 2021, initialement fixée à 12 mois (soit le 15 décembre 2022).

Le 7 mars 2023, la société a annoncé avoir signé un avenant n°4 contrat de financement obligataire flexible par émission de bons d'émission (les « Bons d'Émission ») donnant accès à des tranches d'obligations convertibles en actions nouvelles (le « Contrat ») d'une valeur nominale de 10.000 € chacune (les « OCA »), la quatrième tranche d'OCA étant assortie de bons de souscription d'actions (les « BSA »), conclu le 17 mars 2021 avec le fonds d'investissement YA II PN, Ltd représenté par Yorkville Advisors Global LP (l' « Investisseur »), ainsi que le tirage de la cinquième tranche d'OCA.

Aux termes de cet avenant, l'Engagement Initial est complété de treize tranches supplémentaires disponibles dans le cadre de l'Engagement Initial, en ce compris une tranche 5 d'un montant nominal de 500.000 € tirée le 7 mars 2023. Le montant nominal de chacune des douze tranches suivantes de l'Engagement Initial sera de 250.000 €, portant ainsi le montant nominal total de l'Engagement Initial à 15,5 M€. Par ailleurs, le montant nominal de chacune des tranches de l'Engagement Additionnel est maintenu à 1.000.000 €, à l'exception de la dernière tranche d'OCA qui sera d'un montant nominal de 500.000 €.

Le montant nominal maximum total du financement prévu au Contrat reste de 25 M€ dans la mesure où l'Avenant n°4 prévoit que l'Engagement Additionnel ne porte plus que sur 9,5 M€ de montant nominal maximum total.

Dans le cadre de la conclusion de l'Avenant n°4, il a été convenu entre la Société et l'Investisseur que le tirage de chacune des tranches supplémentaires dans le cadre de l'Engagement Initial interviendra tous les mois après le tirage de la tranche précédente.

Outre les conditions de tirage dans le cadre de l'Engagement Initial mentionnées dans le communiqué de presse de la Société du 17 mars 2021, les Parties à l'Avenant n°4 sont convenues d'ajouter deux nouvelles conditions de tirage, à savoir (i) l'exposition de l'Investisseur, après prise en compte des OCA à émettre dans le cadre de la tranche à émettre, est inférieure à 1.000.000 €, et (ii) la liquidité moyenne des actions Archos échangées au cours des 25 jours de bourse précédents est supérieure à 25.000 € (cette condition n'étant applicable que si l'exposition de l'Investisseur est supérieure à 100.000 €).

Tirages à la main de l'Investisseur uniquement avec l'accord de la Société

Aux termes de l'Avenant n°4, l'Investisseur dispose désormais du droit de solliciter le tirage anticipé d'une ou plusieurs tranches de l'Engagement Initial et, à compter de l'expiration de l'Engagement Initial, d'une ou plusieurs tranches de l'Engagement Additionnel. La Société conserve le droit d'accepter ou de refuser le tirage des tranches ainsi demandé par l'Investisseur.

En cas de tirage de tranche de l'Engagement Initial sollicité par l'Investisseur et accepté par la Société, la Société publiera immédiatement un communiqué de presse afin d'en informer le marché et de communiquer le nouveau calendrier de tirage des tranches restantes de l'Engagement Initial.

Aux termes de l'Avenant n°4, la Société et l'Investisseur sont convenus d'étendre la durée du Contrat de trente-six mois supplémentaires, soit jusqu'au 17 mars 2027.

L'ensemble des informations relatives à cet avenant est disponible sur le site de la Société à l'adresse suivante : <https://www.archos.com/wp-content/uploads/2023/03/CP-Archos-avenant-n4-contrat-Yorkville-publication.pdf>

Le tableau ci-dessous présente le détail des opérations sur le capital depuis le 31/12/2022 :

Synthèse des augmentations et réductions de capital de l'exercice

	Nombre d'actions	Capital social
Au 31 décembre 2022	20 598 165	51 495,4125
Conversion des OCABSA 2021 entre le 1er janvier 2023 et le 30 juin 2023	93 971 434	234 928,5850
AGA	94 556	236,3900
Au 30 juin 2023	114 664 155	286 660,3875

Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires consolidé du Groupe ARCHOS pour le premier semestre 2023 est en très forte progression de 47 % par rapport au premier semestre 2022.

Les ventes professionnelles via LOGIC INSTRUMENT nourrissent la croissance, ceci en phase avec la stratégie du groupe annoncée il y a plus de trois ans. LOGIC INSTRUMENT enregistre ainsi une croissance de 81% de son Chiffre d'affaires sur le premier semestre.

Les start-up de Medical Devices Venture se structurent comme anticipé, et des premières ventes seront constatées sur le second semestre 2023.

Chiffre d'affaires Consolidé en M€	30/06/2023	30/06/2022	VAR° en K€	VAR ° en %
LOGIC INSTRUMENT	7,14	3,95	+3,19	+ 81%
ARCHOS	1,52	1,87	- 0,35	- 19%
MDV	0,01	0,09	-0,08	N/S
TOTAL	8,67 M€	5,91 M€	+2,76 M€	+47%

Compte de résultat

Le taux de marge brute du Groupe est stable à 27%.

Les autres charges d'exploitation (hors amortissements et dépréciations) s'établissent à 3,1 M€ contre 3,7 M€, soit une baisse de 17%, marquant la poursuite des efforts sur la réduction des frais fixes.

Le résultat d'exploitation ressort à -0,4 M€ contre -1,7 M€ au premier semestre 2022, en nette amélioration de +1,3 M€.

Le résultat exceptionnel s'établit à +0.0 M€ résultant essentiellement (pour -1,1 M€) de la charge exceptionnelle liée au règlement du litige de propriété intellectuelle, pour +0,6 M€ de la constatation en résultat d'une avance remboursable qui n'est plus due et par la constatation en résultat de l'apurement de soldes de clients et fournisseurs anciens pour + 0,4 M€.

Le résultat net consolidé s'établit à -0,4 M€ pour le premier semestre 2023 contre -0.4 M€ au premier semestre 2022.

Principaux éléments bilanciaux

Le stock s'établit à 3,19 M€ contre 3,31 M€ au 31/12/2022.

Les comptes clients s'établissent à 2,4 M€ en progression de 0,69 M€ essentiellement en raison de la progression du chiffre d'affaires sur les 2 derniers mois de la période.

Les capitaux propres part du groupe s'établissent à -3,44 M€, en amélioration de 1,13 M€ par rapport à l'année précédente. La progression résulte des augmentations de capital liées aux conversions d'OCABSA.

Les emprunts et dettes financières sont en baisse de 1,42 M€ du fait essentiellement des exercices d'OCABSA pour 0,6 M€ et de la réduction des avances remboursables sur un financement de projet collaboratif pour 0,6 M€ et du remboursement d'emprunt d'emprunts pour le solde.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés ressortent en baisse de 0,77 M€.

Trésorerie Nette

La trésorerie nette s'établit à 10,22 M€ en baisse de 1,84 M€ sur le semestre. La variation de la trésorerie sur cette période résulte principalement des flux suivants (le sens des signes indique l'impact sur la trésorerie) :

- Marge brute d'autofinancement de -0,66 M€,
- Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation de -1,4 M€,
- Acquisition d'obligations convertibles en actions NEOVAC de -0,15 M€.
- Augmentation de capital de +1,1 M€ par conversion d'obligation
- Remboursements nets d'emprunts -0,9 M€ (incluant pour 0,6 M€ l'annulation d'une dette sur avance remboursable qui n'est plus due).

Autres fait marquants

Litiges et procédures judiciaires

Archos a mis fin en 2023 à l'un des litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle en Allemagne et a enregistré à cet effet une charge exceptionnelle sur le semestre de 1,1 M€ d'indemnités transactionnelle couvrant la période concernée. Ce montant sera versé d'ici le 31 décembre 2023 selon un échéancier convenu dans le cadre du protocole. Le montant a été constaté en résultat exceptionnel.

La société a été assignée en 2022 devant le tribunal des Prudhommes pour un litige avec un ancien salarié. La société conteste l'ensemble des demandes. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

La société a par ailleurs été assignée en 2023 devant le tribunal de Commerce par certains actionnaires qui réclament des dommages et intérêts à raison de la baisse du cours de bourse. La société conteste l'ensemble de ces demandes infondées. A ce stade, il est impossible de se prononcer sur l'issue de ce litige, qui reste incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Propriété intellectuelle

La société KONINKLIJKE PHILIPS N.V a assigné en fin d'année 2015 ARCHOS SA en France et aux Pays-Bas et sa filiale ARCHOS GmbH en Allemagne pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. Une partie de ces litiges a pris fin suite à un accord entre les parties intervenu fin mars 2017. De nouvelles assignations ont été lancées par Philips fin juin 2017.

Pour les différentes procédures qui suivent leur cours, ARCHOS entend conclure au rejet de l'intégralité des demandes formulées par la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

D'autre part, dans le cadre du cours normal de ses activités, ARCHOS est en discussion avec des sociétés qui demandent l'adhésion à leurs programmes de licence relatifs à des brevets dont l'utilisation est considérée abusive par leurs propriétaires.

Copie privée allemande

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée en concertation avec les parties concernées et de collecter les redevances. En janvier 2016, un accord tarifaire a été conclu entre la ZPÜ et BITKOM (association représentant une partie des industriels de l'électronique grand public). Archos conteste depuis 2016 la validité des tarifs de ces accords au regard de la réglementation européenne.

Au 30 juin 2023, la société reste engagée à ce titre dans un contentieux portant sur des produits vendus en Allemagne par un de ses clients. Archos maintient à ce stade ses positions auprès des tribunaux. Le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans ses échéances.

Perspectives

Impact de l'épidémie de Coronavirus ou Covid-19

L'épidémie du coronavirus a engendré d'importants impacts sur l'environnement économique mondial, avec notamment la fermeture de certaines zones d'activités, la modification des rythmes de production mais également la modification des modes de vie et de consommation. Cette épidémie a impacté de manière significative le Groupe ARCHOS depuis le mois de janvier 2020. En effet, les principaux fournisseurs du Groupe sont situés en Chine et ils ont été impactés dès janvier 2020, entraînant des interruptions d'approvisionnement puis des perturbations logistiques pour le Groupe.

Sur 2023 le groupe estime ne plus subir de conséquences notables liées aux impacts de la pandémie sur la disponibilité de composants électroniques.

Impact de la guerre en Ukraine

Le conflit en Ukraine et ses conséquences économiques au plan mondial (inflation) ont impacté l'activité du groupe sur le semestre notamment dans l'activité auprès des clients du secteur grand public (ARCHOS SA) mais il n'est possible d'évaluer l'ampleur spécifique cet impact. Il est probable que cette crise continuera d'avoir des effets sur les ventes du secteur grand public au moins sur le second semestre 2023.

Evènements postérieurs à la clôture

Le tableau suivant présente les créations d'actions nouvelles entre le 30 juin 2023 et la date du présent rapport :

Depuis le 30 juin 2023	Nombre d'actions	Capital social (euros)
Au 30 juin 2023	114 664 155	286 660,3875
Conversion des OCABSA 2021	49 626 149	124 065,3725
A la date du présent rapport	164 290 304	410 725,76

A la date du présent rapport il reste 30 OCA 2021 à convertir.

3- -METHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

3.1 Règles et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe présentent un bilan et un compte de résultat au 30 juin 2023 comparés au 31 décembre 2022 et au 30 juin 2022.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre.

L'ensemble des notes annexes est présenté en milliers d'euros, sauf mention particulière.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France, telles que définies par le règlement ANC 2020-01 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

3.2 Principes généraux utilisés pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers consolidés, ont été établis en conformité avec les règles en vigueur en France actuellement.

Les comptes sont consolidés dans le respect des principes comptables suivants :

- Principe de prudence
- Méthode des coûts historiques
- Principe de continuité d'exploitation
- Principe d'indépendance des exercices
- Principe de permanence des méthodes

3.3 Méthodes

Les principes de consolidation utilisés par le Groupe sont l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence des titres de participation.

Divers retraitements des comptes sociaux des sociétés du Groupe sont opérés au cours du processus de consolidation. Les principaux retraitements sont :

- Elimination des opérations intra-groupes et des résultats internes à l'ensemble consolidé, y compris les dividendes,
- Reconnaissance des impôts différés,
- Retraitement des frais d'acquisition des titres,
- Comptabilisation des engagements de retraite,
- Elimination des provisions réglementées.

3.4 Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement.

Les taux de conversion retenus sont :

Devise	Taux de clôture	Taux moyen	Taux d'ouverture
Dollar US (USD)	1,0866	1,0807	1,0666
Yuan (Chine - CNY)	7,8983	7,4894	7,2582
Franc suisse (CHF)	0,9788	0,9856	0,9847

3.5 Écarts d'acquisition

Détermination

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Les biens destinés à l'exploitation sont évalués à la valeur d'utilité. Les biens non destinés à l'exploitation sont estimés à leur valeur de marché à la date d'acquisition ou, en l'absence de marché, à leur valeur nette probable de réalisation.

▪ Écarts d'acquisition positifs

Un écart d'acquisition positif représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition

positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Immobilisations incorporelles » conformément au nouveau règlement ANC 2020-01.

Au cours de la période, un écart d'acquisition a été constaté de 160 K€ relatif à la participation aux augmentations de capital de la société DEXTRAIN par la société MEDICAL DEVICE VENTURE. Le pourcentage de détention du groupe est ainsi passé de 15,48% à 36,19%.

▪ Ecarts d'acquisition négatifs

Un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges ».

Il n'existe aucun écart d'acquisition négatif à ce jour.

3.6 Frais de recherche et développement (« R&D »)

Les coûts de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès que les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- l'intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- la capacité à l'utiliser ou le vendre,
- l'actif générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

L'ensemble des coûts de développement engagés, déterminés projet par projet en fonction des temps réellement passés par les ingénieurs du bureau d'étude ainsi que des frais directs s'y rattachant, sont étudiés et les projets sont comptabilisés à l'actif, pour le coût engagé, à compter de la date à laquelle l'ensemble des critères sont respectés.

Les frais de développement ne satisfaisant pas à ces critères sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les projets sont amortis à compter de la date de début des ventes se rapportant aux projets concernés sur une période moyenne de 18 mois de façon linéaire pour les projets ARCHOS (certains projets peuvent avoir une durée d'amortissement supérieure en fonction de leur date de commercialisation) et 24 mois pour les projets LOGIC INSTRUMENT et Medical Devices Venture. Leur amortissement est imputé aux frais de R&D.

Les subventions reçues au titre des projets de développement figurent au bilan dans le poste "Autres Capitaux propres". Elles sont inscrites dans le compte de résultat au même rythme que les frais, liés aux projets auxquels elles sont liées.

3.7 Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs bénéficieront au Groupe et lorsque les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable.

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie estimée :

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Brevets	Linéaire	5 ans
Frais de programmes informatiques	Linéaire	1 an et 3 ans
Frais de recherche et développement	Linéaire	18 mois à 5 ans

3.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation, déterminés selon le mode linéaire, sont calculés en fonction de la durée de vie prévue des biens concernés :

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	2,6,8 et 10 ans
Matériels de bureau et informatique	Linéaire	2, 3 et 8 ans
Mobilier	Linéaire	8 et 10 ans
Prototypes	Linéaire	1 an
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans

3.9 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de dépôts et cautionnements évalués à leur coût d'entrée au bilan. Elles font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute.

Elles intègrent également pour 150 Keuros d'ORABSA Neovacs souscrites à la fin du premier semestre 2023.

3.10 Contrats de location

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges d'exploitation.

En matière de crédit-bail et de location financement, le groupe a retenu la méthode de référence du règlement ANC 2020-01.

L'activation des crédits baux au bilan consolidé du Groupe se traduit par la constatation de l'actif initialement financé, et de la dette restant à rembourser aux sociétés de crédit-bail au passif. Les biens financés en crédit-bail correspondent à l'acquisition de véhicules, principalement pour la société LOGIC INSTRUMENT.

3.11 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, selon la méthode FIFO.

Le coût des produits finis comprend le prix des composants, la charge de main d'œuvre nécessaire à l'assemblage, les frais généraux de production du sous-traitant. Il intègre aussi d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition. Les achats effectués en US dollars sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros, au taux de change USD / EUR du jour de la transaction.

Le Groupe ARCHOS fait face à des risques liés au secteur d'activité dans lequel il évolue. Ces risques sont principalement liés (1) à la concurrence, (2) à la baisse des prix des produits dans le secteur de l'électronique grand public, (3) à l'environnement économique et géopolitique et (4) à la saisonnalité. ARCHOS vend des produits dont les prix ont tendance à baisser en raison notamment de l'importance croissante des volumes de vente d'une technologie donnée et des évolutions rapides des innovations technologiques successives. Ainsi, la Direction détermine à la clôture la valeur nette de réalisation des produits en stocks au regard du prix de vente attendu après déduction des coûts estimés pour l'achèvement et la commercialisation.

Dans le cas, où le prix de revient d'un produit serait supérieur à sa valeur nette réalisable, une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée. La dépréciation peut être reprise si les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

3.12 Clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sur lesquelles un risque de non-recouvrement est identifié en fin de période font l'objet d'une dépréciation. L'analyse du risque de non recouvrement tient compte de critères tels que l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige ou la situation financière du client.

3.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les montants pris en compte dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux liquidités, aux dépôts bancaires à vue et autres placements court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ou de perte en capital. Les découverts bancaires sont comptabilisés en passifs financiers.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché. La trésorerie en devise est convertie au cours de change en vigueur à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en résultat financier.

3.14 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs et sur autres créditeurs (dettes fiscales et sociales) sont évaluées à leur valeur historique.

3.15 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges permettent de couvrir un risque ou une charge dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Ainsi une provision est comptabilisée à la clôture si le groupe a une obligation légale, contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers et dont il est probable qu'elle générera une sortie de ressources. Les montants provisionnés correspondent à la meilleure estimation de la sortie de ressource qui sera nécessaire pour éteindre les obligations.

Les provisions pour litiges sont déterminées sur la base de chaque dossier en fonction des procédures en cours, des demandes faites et de leurs chances réelles de réalisation.

3.16 Avantages au personnel

La provision pour indemnités de fin de carrière comprend les indemnités conventionnelles de fin de carrière spécifiques au régime français.

La provision est estimée par application d'une méthode actuarielle rétrospective prenant en compte le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation.

La provision pour indemnités de fin de carrière est enregistrée en provision pour risques et charges

3.17 Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte des différences temporelles entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable. Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. A ce titre le Groupe reconnaît comme assiette de calcul des actifs d'impôts différés, les profits attendus dans les cinq exercices suivant la date d'arrêté, tels qu'ils ressortent de Business Plans arrêtés par le Président.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, afin de déterminer si cette valeur doit être réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une augmentation sera effectuée dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants soient disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si les filiales ont le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les effets de modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé. Les impôts différés actif et passif sont compensés entité fiscale consolidée par entité fiscale consolidée.

Au 30 juin 2023, les impôts différés ont été calculés au taux de 25 %.

En cas de changement de taux d'impôt, les impositions différées sont ajustées au nouveau taux en vigueur sur l'exercice où le changement est connu et l'ajustement imputé en compte de résultat.

Compte tenu des résultats déficitaires importants de la société ARCHOS SA, les impôts différés actifs n'ont pas fait l'objet au 30 juin 2023 d'une activation dans les comptes consolidés pour cette société, car leur caractère recouvrable à moyen terme n'est pas assuré.

Note 1 : Immobilisations incorporelles

En K - EUR

Valeurs brutes	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	30/06/2023
Ecarts d'acquisition	528			160		688
Frais de développement	2 709					2 709
Concessions, brevets et droits similaires	720	207				927
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats assimilés						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	331					331
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations Incorporelles brutes	4 287	207		160		4 654

Amortissements et provisions	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	30/06/2023
Ecarts d'acquisition	528					528
Frais de développement	2 709					2 709
Concessions, brevets et droits similaires	613	24				637
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats assimilés						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	3 850	24				3 874

Valeurs nettes	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	30/06/2023
Ecarts d'acquisition				160		160
Marques						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	106	183				289
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats assimilés						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	331					331
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs nettes	437	183		160		780

Note 2 : Immobilisations Corporelles

En K - EUR

Valeurs brutes	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	30/06/2023
Terrains					
Constructions	4				4
Installations techniques, matériel, outillage	200				200
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés	9				9
Autres immobilisations corporelles	1 598		0	-5	1 594
Immobilisations en cours	14				14
Avances et acomptes					
Valeurs brutes	1 825		0	-5	1 821

Amortissements et provisions	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	30/06/2023
Terrains					
Constructions	4				4
Installations techniques, matériel, outillage	121	11			132
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés	9				9
Autres immobilisations corporelles	1 536	13	-0	-5	1 545
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Amortissements et provisions	1 670	24	-0	-5	1 690

Valeurs nettes	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	30/06/2023
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	79	-11			68
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés					
Autres immobilisations corporelles	62	-13	0	-0	49
Immobilisations en cours	14				14
Avances et acomptes					
Valeurs nettes	155	-24	0	-0	131

Note 3 : Immobilisations Financières

En K - EUR

Valeurs brutes	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	30/06/2023
Titres de participations	5				-5	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés		150				150
Prêts	78					78
Autres immobilisations financières	73		45			28
Titres mis en équivalence						
Valeurs brutes	157	150	45		-5	257

Provisions	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	30/06/2023
Titres de participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Titres mis en équivalence						
Provisions						

Valeurs nettes	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	30/06/2023
Titres de participations	5				-5	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés		150				150
Prêts	78					78
Autres immobilisations financières	73		45			28
Titres mis en équivalence						
Valeurs nettes	157	150	45		-5	257

Note 4 : Stocks

En milliers d'euros

Description	30-juin-23	31-déc.-22
Matières premières et composants	0	0
Produits finis & Travaux en cours	4 403	4 452
Total Stock brut (1)	4 403	4 452
Matières premières et composants	0	0
Produits finis & Travaux en cours	-1 208	-1 144
Total Provisions pour dépréciation des stocks	-1 208	-1 144
Total - Stocks	3 195	3 308

(1) Les stocks des filiales sont nets de l'élimination de la marge intra-groupe.

Note 5 : Clients et Comptes rattachés

En milliers d'euros

Description	30-juin-23	31-déc.-22
Montant des clients bruts cédés et non cédés	2 669	2 134
Dépréciation	-273	-427
Montant net	2 396	1 706

Note 6 : Trésorerie et équivalent trésorerie

En milliers d'euros

Situation nette de trésorerie	30-juin-23	31-déc.-22
Concours bancaires		
Concours bancaires et autres dettes bancaires courants		2
Total découverts bancaires	2	1
Disponibilités		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	10 219	12 062
Total disponibilités	10 219	12 062
Total situation nette de trésorerie	10 217	12 061

Les positions libellées en devises des disponibilités sont les suivantes :

En milliers d'euros

Encours	30-juin-23	31-déc.-22
EUR	9 305	11 373
GBP	473	454
USD	309	101
Autres	130	133
Total trésorerie	10 217	12 061

Note 7 – Endettement

Endettement financier net en K€	30-juin-23	31-déc.-22	30-juin-22
Emprunts et dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles	150	750	2 300
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	2 435	3 186	3 351
Emprunts en crédit-bail	67	79	80
Concours bancaires et autres dettes bancaires courantes	2	0	0
Autres dettes financières (2)	3 000	3 058	3 598
Total emprunts et dettes financières	5 654	7 073	9 329
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	-10 219	-12 062	-13 481
(Excédent) / Endettement net avec intérêts courus	-4 565	-4 989	-4 152

(1) Dont avances remboursables obtenues pour le financement de projets collaboratifs pour 1,5 M€ et PGE Logic Instrument pour 0,9 M€.

(2) Dont emprunt BEI rééchelonné pour 3 M€

Dettes par échéance	Montant brut	1 an au plus Montant	plus d'1 an,-5 ans Montant	plus de 5 ans Montant
Emprunts obligataires convertibles	150	150		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 435	382	2 053	
Concours bancaires courants	2	2		
Emprunts en crédit bail	67	25	42	
Emprunts et dettes financières divers	3 000	0	3 000	
TOTAL GENERAL	5 654	558	5 096	

Note 8 – Information sectorielle

En milliers d'euros

	ARCHOS	LOGIC INSTRUMENT	AUTRES	TOTAL GROUPE
Chiffre d'affaires	1 518	7 116	35	8 669
Résultat d'exploitac	-618	777	-522	-362

Note 9 – Effectifs et avantages au personnel

Entité	Pays	30-juin-23	31-déc.-22	30-juin-21
ARCHOS SA	France	10	11	11
ARCHOS GmbH	Allemagne	0	0	1
ARCHOS AG	Suisse	0	0	0
ARCHOS Italia	Italie	0	0	0
ARCHOS China (ATH & ATS)	Chine	4	4	4
ARCHOS Tecnologia Espana	Espagne	0	0	0
LOGIC INSTRUMENT (Groupe)	France/ Allemagne	15	15	18
Total		29	30	34
MEDICAL DEVICES VENTURE	France	2	2	2
DEXTRAIN	France	2	2	3
POLADERME	France	0	0	1
LIFI MED	France	0	0	0
MDV IT	France	0	0	0
Total		4	4	6
Total - Groupe		33	34	40

Plan d'attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2022 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration en vue de la mise en place un plan d'attribution d'actions gratuites au bénéfice des mandataires et salariés de la Société et

des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225- 197-2 du Code de commerce et ce dans la limite de 10% du capital au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration.

Conformément à cette délégation de compétence, l'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'un (1) an. A l'expiration de cette période d'acquisition, les bénéficiaires devront conserver les titres attribués pendant une période d'un an (1) minimum.

Faisant usage de cette délégation de compétence le 23 mars 2023, le Conseil d'Administration a :

- examiné les conditions d'attribution d'actions gratuites de la Société aux bénéficiaires identifiés ;
- constaté le respect desdites conditions d'attribution ;
- déterminé, selon ces conditions, l'identité des bénéficiaires et fixé la liste nominative ;
- arrêté le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement à chaque bénéficiaire.

Le tableau ci-dessous précise l'identité des bénéficiaires et la répartition d'actions qui leur sera attribuées gratuitement :

Nom du bénéficiaire	Prénom du bénéficiaire	Nombre d'actions attribuées
POIRIER	Loïc	1 952 589
ERNOULT	Bénédicte	650 863
BURKEL	Guillaume	650 863

La mise en place du Plan a pour but de renforcer les liens existants entre la Société, ses dirigeants et ses cadres salariés, en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés au développement et aux performances futures de la Société.

Note 10 – Résultat Financier

En milliers d'euros

Description	Du 1er janvier au 30 juin 2023	Du 1er janvier au 31 décembre 2022	Du 1er janvier au 30 juin 2022
Gains de change			
Différences positives de change	2	33	44
Autres produits financiers	43	35	1
Produits financiers	45	68	45
Pertes de change			
Différences négatives de change	45	102	21
Charges d'intérêts	10	26	14
Autres charges financières	13	1	
Charges financières	67	129	35
Total	-22	-61	11

Note 12 – Transactions avec les parties liées

Au 30 juin 2023, il n'y a pas eu de variation significative dans la nature des transactions avec les parties liées par rapport aux éléments présentés dans le Rapport Financier Annuel 2022.